

Economie-environnement

Première unité de traitement des déchets industriels

TUNIS, 27 jan 2009 (TAP)-M. Nadhir Hamada, ministre de l'environnement et du développement durable a annoncé, mardi, la mise en service, au cours du deuxième trimestre de 2009, de l'unité de traitement des déchets industriels et domestiques dans la délégation de Jradou (gouvernorat de Zaghouan).

Le ministre qui présidait, à Tunis, les travaux d'un séminaire, sur le thème «gestion et valorisation des déchets industriels », a indiqué que cette unité, la première du genre en Afrique et dans la région arabe et dont le coût s'élève à 60 millions de dinars, est dotée d'équipements de pointe dans le domaine de traitement des déchets industriels sans émissions de gaz à effet de serre.

Un groupement tuniso-étranger spécialisé gèrera cette unité tandis que l'Etat prendra en charge 50% des frais de son exploitation.

L'entreprise sera renforcée par trois centres de stockage et de transformation, dont les travaux de réalisation démarreront au cours de la période 2009-2010, dans les gouvernorats de Bizerte, Sfax et Gabès.

M. Hamada a rappelé que cette réalisation permettra de gérer d'une manière progressive et conformément aux nouvelles technologies des systèmes de traitement, environ 90 000 tonnes de déchets industriels dont le volume est en nette croissance compte tenu du progrès industriel que connaît le pays.

Elle permettra également de traiter les déchets industriels recyclables tels que le plastique, les métaux, le carton et autres.

Ces matériaux seront transférés directement vers les centres de recyclage au lieu des décharges contrôlées, ce qui permettra une économie des coûts de transport et de démolition et de relancer les activités des centres de recyclage et partant augmenter leur employabilité.

La nouvelle unité aura pour avantage d'aider les entreprises tunisiennes à s'intégrer davantage dans le processus de production propre qui exige le transport et le traitement des déchets conformément à des normes techniques et sanitaires internationales.

Le système de gestion des déchets industriels et domestiques permettra également d'améliorer la compétitivité de l'entreprise tunisienne sur les marchés extérieurs d'autant plus que «la gestion durable» des déchets et des émissions est devenue une exigence pour la commercialisation du produit.

Le volume des investissements consacrés par l'Etat à la dépollution des unités industrielles, depuis l'entrée en service en 1991 du fonds de dépollution, dépasse les 137 millions de dinars, rappelle le ministre.

M. Hamada a souligné la nécessité pour les entreprises industrielles tunisiennes d'opter pour des systèmes de gestion des déchets industriels, la finalité recherchée étant de s'adapter aux nouvelles normes environnementales internationales et de répondre aux exigences de la qualité totale du produit industriel, sachant que « la non adoption de ses normes de qualité environnementale peut handicaper l'écoulement des produits locaux sur les marchés extérieurs" , a-t-il réitéré.

Deux accords ont été signés entre l'agence nationale de gestion des déchets (ANGED) et des entreprises industrielles pour le traitement des déchets à l'unité de Jradou, en marge de ce séminaire organisé par le ministère de l'environnement et du développement durable, la chambre de commerce et d'industrie de Tunis (CCIT) et l'ANGED.